



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)

Le 10 Mars 2020

# Compte rendu de la réunion des Clubs du Secteur OUEST du 28 Février 2020

### Clubs présents:

Claude KERGOURLAY : Pétanque Club VALENCIEN.  
Jean-Christian CLAVEL : Pétanque MAGISTERIENNE.  
Alexandre DELLUC : Club Bouliste GARGANVILLARAI.  
Didier GENETTI : Pétanque BEAUMONTOISE.  
Robert DEVAUX : Boule LUPEENNE.  
Francis VARGAS ; Pétanque GOLFECHOISE.  
Mélodie FAGET : Pétanque LAVITOISE.  
Patrice LASSAUVETAT : Pétanque Boule Dunoise.  
Nadine MARIE : US DONZAC Pétanque.  
Participait également : Franck BERTRAND ; Président de l'inter société.

### Membre du CD présents:

Carmen LAGARDE - Thierry TOSATO - Patrick ALBANO.

La Présidente ouvre la séance, en remerciant chaleureusement tous les responsables de clubs présents.

Elle revient sur le tirage de la coupe de France du 07 février dernier, qui s'est déroulé au boulodrome de Montauban sans que les clubs en soient informés. Elle présente des excuses au nom du CD ; donne les raisons pour lesquelles ce changement avait eu lieu, (de moins en moins de clubs présents lors du tirage) et annonce que dorénavant, les présidents de club seront invités, comme par le passé, à assister aux tirages de tous les championnats des clubs.

Tous les représentants de clubs présents, ont constaté effectivement le manque de communication pour ce tirage de la Coupe de France, mais ne se sont pas formalisés pour autant. Ils confirment que peu de clubs se déplaçaient pour assister au tirage.

Elle précise ensuite, que le déroulement de cette réunion ne doit pas être un monologue de la part du comité, mais un échange de ressentis et d'idées sur les sujets que les personnes présentes désirent aborder et ceci toujours dans le cadre de l'amélioration de la communication entre les clubs et le CD.



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)

### 1 – Intervention de M. Alexandre DELLUC

Peut-être, n'êtes-vous pas assez nombreux au sein du CD pour assumer toutes les tâches nécessaires à son bon fonctionnement.

Réponse :

La Présidente, revient sur les années passées, où le comité était composé de 21 membres, puis ensuite de 17 membres, pour terminer à l'heure actuelle à 11 membres.

Constatations faites, il s'avère que bien que le nombre de membres soit élevé, le nombre de bénévoles qui travaille reste le même. Que nous soyons 21 ou 11 se sont toujours les mêmes qui sont disponibles.

Une liste de bénévoles qui pourront être cooptés, est en cours de réalisation. Liste dans laquelle chaque responsable de commission pourra puiser pour l'organisation des diverses manifestations.

Tous les participants sont unanimes pour souligner la disponibilité et la gentillesse d'Emmanuelle.

### 2 – Intervention de M. Didier GENETTI

Qu'en est-il pour les tenues en 2020.

Réponse :

La Fédération vient d'annoncer, officialisé par un écrit, qu'à partir de cette année :

La notion « **IDENTIQUE** » était abandonnée pour revenir vers la notion « **HOMOGENE** »

on peut donc envisager que le haut devra être de même couleur avec logo du club, sans être réellement identique. **Notion de couleur dominante.**

**Le bas, est obligatoirement un vêtement de sport, (jogging, survêtement, short). Le pantalon quel qu'il soit, est interdit au même titre que le JEAN.**

La présidente assure que ces directives sur les tenues sont bien fédérales, et ne sont en aucun cas décidées par le CD. Celui-ci essaie de les faire respecter au mieux pour le bien de tous.

Elle relate l'affaire pour laquelle la fédération a mis le CD82 à l'amende. Et rappelle donc qu'en 2019 nous avons décidé d'être tolérant sur les tenues. Un club du département avait eu la bonne idée d'écrire à la Fédération pour dénoncer un manquement au règlement Fédéral.

### 3 – Intervention de M. Claude KERGOURLAY.

Lors de concours officiel, le règlement prévoit, « arrêt des inscriptions à 14h15 et début du concours à 14h30 ». Cela n'arrive pratiquement jamais, Qui doit faire appliquer le règlement. Il y a également des joueurs qui arrivent sans licence, ce qui pollue l'engagement.

Réponse :

L'arbitre est là pour faire respecter le règlement. Les engagements peuvent éventuellement déborder de l'horaire s'il y a beaucoup d'équipes à engager, mais le concours doit démarrer à l'heure.

Rappel pour les joueurs sans licence.

Un joueur dont le président à fait la demande de licence auprès du CD, mais qui n'est pas en possession de celle-ci, peut être admis dans un concours.

Sur présentation de sa carte d'identité et en réglant la somme de 10 euros pour non présentation de licence.



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)

Pour cela il faut qu'à la table de marque, le responsable du graphique le retrouve dans la base du logiciel « GESTION CONCOURS »

Il est rappelé également que maintenant un licencié qui n'a pas pris de licence peut faire mutation à n'importe quel moment de l'année.

La discussion s'oriente ensuite sur des points particuliers du règlement que les arbitres ne font pas forcément respecter. Exemple récurrent : Mordre le cercle de lancer.

Réponse de Patrick ALBANO (arbitre)

Effectivement certains arbitres ne sont pas assez vigilants sur ce point de règlement. Le nombre d'arbitre est mis en cause, Patrick rappelle que, à partir de 2020, une décision Fédérale va obliger les présidents de clubs de plus de 50 licenciés, à présenter une joueuse ou un joueur de leur club à l'examen d'arbitre. Une amende peut être infligée au club qui ne présente personne.

La Présidente précise qu'il n'est pas obligé d'avoir un arbitre par club, mais qu'il est obligatoire de présenter quelqu'un à l'examen. Celui-ci peut bien évidemment échouer.

Sur un concours, ce n'est pas le nombre d'arbitre qui fait la qualité de l'arbitrage. Mieux vaut 2 bons arbitres que 4 mauvais. Mais alors qu'est-ce qu'un bon arbitre?

Patrick explique que pour lui un bon arbitre est une personne qui fait preuve de pédagogie, en expliquant bien le règlement au joueur, en lui demandant de respecter celui-ci, avant de le sanctionner.

### 4 – Intervention de M. Patrice LASSAUVETAT.

En début de mène, le but n'est pas lancé à la bonne distance. Les deux équipes se mettent d'accord pour le pousser avec le pied et non le poser à la main comme le veut le règlement. Pourquoi, puisqu'il y a entente entre les deux équipes pour procéder de la sorte, l'arbitre sur place intervient en leur demandant de la poser à la main.

Réponse de Patrick ALBANO:

Aucune entente n'est envisageable dans un concours, cela ne peut-être qu'une source de conflit.

Le règlement doit-être dans tous les cas respecté, si le lancé n'est pas valable, l'équipe adverse le pose où elle le souhaite avec la main en aucun cas le but n'est poussé avec le pied.

Il est rappelé également, que depuis peu, lors du lancé la distance de 2 mètres entre 2 buts n'est pas obligatoire. Cette distance de 2 mètres devient obligatoire lorsque le but est posé avec la main suite à un mauvais lancé.

### 5 – Intervention de M. Claude KERGOURLAY.

Le logiciel « GESTION CONCOURS » n'est pas du tout opérationnel, et nous fait perdre beaucoup de temps. Notamment pour les cadrages, mais aussi pour le montant des prix à distribuer. Plusieurs propositions de modifications ont été adressées à la Fédération, toujours sans réponse. Rien ne change, peut-être faudrait-il relancer les responsables de ce logiciel.

Il nous est difficile de répondre sur ce sujet, nous remonterons cette question à M. Laurent ROUGIER, membre de la Fédération pour qu'il intervienne auprès des personnes concernées.



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)

### 6 – Intervention de M. Patrice LASSAUVETAT.

Certains clubs ne se présentent pas au congrès départemental, et se voient infliger une amende.  
Est-ce une volonté Fédérale.

Réponse :

La Présidente répond que non, ce n'est pas la Fédération qui oblige les clubs absents sans excuses au congrès, à payer une amende.  
C'est une décision du CD 82, cet article est inscrit dans son règlement intérieur.

La Présidente rappelle que nous sommes tous bénévoles, que nous prenons tous un peu de notre temps pour œuvrer au sein du CD82. A ce titre, elle estime que les présidents de clubs ou un délégué, peuvent venir au moins une fois par an, écouter ce qui se passe dans notre département au sujet de la discipline qu'ils affectionnent :

### **LA PETANQUE**

M. Patrice LASSAUVETAT estime, que le congrès est surement intéressant, mais qu'il est plutôt destiné aux clubs qui font de la compétition. Lui, président d'un petit club d'une dizaine de licenciés ne se sent pas concerné. Il s'est fait représenter uniquement pour ne pas payer l'amende. Il trouve cela un peu exagéré.

La Présidente précise que nous avons remarqué que certains clubs venaient à l'ouverture du congrès pour signer la feuille émargement, ce qui les dispensait de l'amende, puis n'assistaient pas à la séance.

Le CD va repenser cette procédure d'amende pour éviter cette dérive.

Prochain congrès, le 24 octobre 2020 à LA VILLE DIEU DU TEMPLE.

Mr Patrice LASSAUVETAT, demande comment en 2020 va être articulé le CDC OPEN.

Réponse :

Rien n'est encore fait, Franck CLEMENT le responsable de la commission compétition va s'occuper de ça dans les prochains jours. Après le CDC JEU PROVENÇAL.

Cette dernière question clôture la séance, la Présidente remercie une fois encore tous les participants.

La présidente  
Carmen LAGARDE

Le secrétaire général  
Thierry TOSATO